



BULLETIN MENSUEL – AOÛT 2025

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le **15 septembre 2024, à compter de 18 h.**

Une autre séance du conseil se tiendra également le **30 septembre 2025 à compter de 18 h**, puisque la tenue des élections municipales se tiendront le 2 novembre prochain et que le conseil municipal ne peut siéger durant les 30 jours précédant les élections.

Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'Hôtel de ville, au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début septembre, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

FÊTE DU TRAVAIL



Les bureaux administratifs de la Municipalité seront fermés le **lundi, 1er septembre 2025** pour la fête du Travail.

Toute l'équipe sera de retour, **mardi le 2 septembre à compter de 9 h.**



ÉLECTIONS MUNICIPALES – 2 NOVEMBRE 2025

Vous avez reçu ou devriez recevoir d'ici peu le formulaire pour le vote par correspondance.

Une erreur s'est glissée dans l'adresse de retour. **Vous devez lire 601, chemin de la Gare au lieu de 621** chemin de la Gare.

Pour vous prévaloir du vote par correspondance, vous devez retourner le formulaire dûment complété.

ADMINISTRATION – TAXES MUNICIPALES



Nous vous rappelons que le dernier paiement pour vos taxes municipales se fera au plus tard le 9 septembre 2025 selon le règlement 2024-162 que vous pouvez consulter en cliquant sur le lien : <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

Vos paiements doivent être reçus au plus tard aux dates d'échéance afin d'éviter les frais chargés en cas de retard. De plus, le solde complet du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas reçu à son échéance.

Il est aussi important de considérer que les soldes portent intérêt au taux de 10 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2 % calculée sur les soldes impayés.

RECONNAÎTRE ET PRÉVENIR LE MILDIOU



Le mildiou est une maladie causée par *Phytophthora infestans*, un type de champignon. Il peut s'attaquer à toutes les parties de la plante. Extrêmement destructif pour la pomme de terre et la tomate, il peut également se développer sur le pétunia et la morelle. Cette maladie peut causer des pertes économiques importantes pour les producteurs agricoles. En effet, si on laisse le mildiou s'établir, la lutte contre celui-ci devient ardue, voire impossible. Il faut donc agir rapidement dès son apparition.

Des conditions humides couplées à des températures fraîches favorisent son développement. Les structures qui permettent à ce microorganisme de se disséminer (spores) sont facilement transportées par le vent et peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres, propageant ainsi la maladie. Celle-ci se développe rapidement à la suite de l'apparition des symptômes. *Phytophthora infestans* est très virulent et les plantes atteintes peuvent être détruites en quelques jours. En raison de ce risque, le mildiou est donc l'affaire de tous. Sa présence doit obligatoirement être déclarée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec si elle est détectée dans une zone de culture protégée. Le mildiou ne pose pas de risque pour la consommation humaine : les tubercules de pommes de terre et les tomates issus de plantes infectées peuvent être consommés sans danger. Toutefois, pour éviter la propagation de la maladie, les tubercules récoltés de votre jardin l'an dernier ne doivent pas être replantés cette année.

MESURES DE PRÉVENTION ET ACTIONS RECOMMANDÉES

- Semer des pommes de terre certifiées. Ne pas conserver de tubercules de pommes de terre pour les replanter l'année suivante et ne pas planter de pommes de terre vendues à l'épicerie;
- Privilégier les variétés de tomates tolérantes au mildiou;
- Espacer suffisamment les plantes pour favoriser une bonne circulation d'air;
- Éviter d'arroser le feuillage des plantes et d'arroser le soir, pour que le sol et le feuillage ne demeurent pas humides pendant une longue période;
- Visiter souvent le potager et surveiller la présence de symptômes de mildiou. En cas de doute, nous vous invitons à contacter votre direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Dès l'apparition des premiers symptômes, les plants de pommes de terre et de tomates infectés doivent être arrachés et jetés. L'élimination des plants évite la formation de spores qui pourraient contaminer les champs et les potagers avoisinants.

RECOMMANDATIONS LORSQUE LE MILDIOU EST DÉTECTÉ

- Arracher les plants de tomates infectés et les jeter dans un sac de plastique fermé. Il ne faut pas laisser les plantes atteintes sur le sol ou les faire composter;
- Détruire la partie aérienne des plants de pommes de terre atteints (défaner). Les tubercules de pommes de terre peuvent être récoltés et consommés, mais ne doivent pas être semés l'année suivante. Les rebuts de tubercules infectés doivent être jetés;
- Les outils, les vêtements, les chaussures et les mains peuvent transmettre la maladie lorsqu'elle est présente; il faut bien les nettoyer et les désinfecter. L'alcool isopropylique (alcool à friction) peut être utilisé;
- Informer les voisins qui cultivent des pommes de terre et des tomates de la présence de la maladie à proximité pour qu'ils vérifient l'état de leur culture et prennent les mesures nécessaires.



IDENTIFICATION

TOMATE



Sur la feuille : au début, présence de taches noir verdâtre, huileuses et irrégulières sur les feuilles. En conditions humides, les taches s'agrandissent rapidement pour former des plages brunes aux contours irréguliers. Elles sont parfois entourées d'un halo vert pâle. À la face inférieure des feuilles, un duvet blanc grisâtre (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les feuilles entières peuvent flétrir, dépérir et mourir. Des lésions brunes (chancres) peuvent aussi se développer à partir du point d'attache des feuilles sur la tige.



Sur les fruits : présence de taches brun verdâtre, huileuses et bosselées (avec une texture en pelure d'orange), qui ont une marge irrégulière et peuvent s'étendre sur la surface entière du fruit. Le fruit reste généralement ferme. Un duvet blanc (mycélium) peut apparaître sur les taches.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige ou à l'extrémité de la tige. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium) en bordure des taches. Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et évoluer en plus grandes lésions pouvant couvrir ou encercler toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

IDENTIFICATION

POMME DE TERRE



Sur la feuille : présence de taches vert pâle à vert foncé, circulaires ou irrégulières, aux faces supérieure et inférieure. Les tissus deviennent brun foncé et secs, et une bordure vert pâle peut être présente. À la face inférieure, un duvet blanc (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les taches débutent souvent près du point d'attache des feuilles, à leur marge ou à leur extrémité, là où la rosée séjourne le plus longtemps. Les feuilles entières peuvent dépérir.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige, au bas des tiges ou à leur extrémité. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium). Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et couvrir presque toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.



Sur les tubercules : apparition de brunissement sur les tubercules et dépression de leur épiderme. La chair des tubercules infectés brunit et ces derniers finissent par pourrir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

Pour plus d'information, consultez le site Web d'IRIS phytoprotection :
<https://www.irisphytoprotection.qc.ca/>

Mildiou dans la tomate :
<https://www.irisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageId=8238>

Mildiou dans la pomme de terre :
<https://www.irisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageId=8012>

Vous pouvez également obtenir des renseignements supplémentaires auprès de votre direction régionale.

COMMENT IDENTIFIER LES ESPÈCES ENVAHISSANTES



Chronique suggérée par madame Monica Heller

Pour identifier les espèces envahissantes au Québec, utilisez l'outil en ligne Sentinelle <https://fyto.ca/sentinelle/> développé par le gouvernement du Québec, qui offre un catalogue détaillé de la faune et de la flore nuisibles ainsi qu'un outil de signalement pour vos observations. Vous pouvez également consulter l'[Atlas de l'eau](#) pour les espèces aquatiques envahissantes et utiliser l'application mobile [iPêche](#) pour identifier et signaler les poissons d'eau douce envahissants.

Voici quelques étapes pour identifier et signaler les espèces envahissantes :

1. Utilisez l'outil Sentinelle:

Ce site web, développé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, permet de consulter des informations sur les principales espèces envahissantes au Québec, de les identifier grâce à des descriptions et des photos, et de signaler vos observations.

2. Consultez l'Atlas de l'eau:

Si vous vous intéressez aux espèces aquatiques, cet outil cartographique interactif vous permet de visualiser les observations d'espèces envahissantes et de vous renseigner sur leur présence.

3. Utilisez l'application iPêche:

Cette application mobile gratuite vous aide à identifier les poissons d'eau douce et à signaler vos observations d'espèces envahissantes.

4. Si vous observez une espèce potentiellement envahissante:

- **Tentez de l'identifier:** Utilisez les ressources mentionnées ci-dessus (Sentinelle, Atlas de l'eau, iPêche) pour déterminer si l'espèce est envahissante.
- **Notez l'endroit et la date:** Si possible, notez les coordonnées GPS de l'observation, le nombre d'individus et la date.
- **Prenez des photos:** Des photos de l'espèce peuvent aider à l'identification et à la confirmation de votre signalement.

- **Signalez votre observation:** Utilisez l'outil Sentinelle pour signaler votre observation et contribuez à la surveillance des espèces envahissantes au Québec, [selon le Gouvernement du Québec](#).

En signalant vos observations, vous participez à la protection de la biodiversité du Québec et à la lutte contre les espèces envahissantes, [selon OBVAJ](#).

Pour simplement identifier des plantes, voici quelques sites qui pourraient vous être utiles :

<https://myplantum.com/>, <https://plantnet.org/>, <https://www.inaturalist.org/>

Faites comme madame Heller et suggérez-nous des chroniques. Vos idées sont toujours très appréciées.

ENVIRONNEMENT – VIDANGE FOSSE SEPTIQUE - RAPPEL



OBLIGATION DU CITOYEN DE FOURNIR UNE PREUVE DE VIDANGE

Rappel – Nous avons transmis des avis d'information à plusieurs citoyens afin de les informer qu'ils étaient touchés par la nouvelle réglementation sur la gestion des installations septiques et qu'une action de leur part était requise. Les citoyens touchés doivent mandater un professionnel qualifié afin qu'une inspection de leur installation septique soit réalisée. Ensuite, le professionnel doit compléter l'attestation de fonctionnalité qui doit être transmise à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2024.

Il est de votre responsabilité de transmettre une preuve de l'exécution des travaux à la municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise par le règlement.

Bien que les différents fournisseurs de services offrent de transmettre la preuve à la municipalité, nous ne les recevons jamais tous. Il est préférable de nous l'envoyer vous-même par courriel (admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca), où nous vous confirmons la réception et mettons à jour votre dossier.

Par ailleurs, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). Il en va de même pour l'entretien annuel. Envoyez-nous une preuve pour mettre à jour votre dossier. Nous acceptons une copie du contrat d'entretien.

DÉBARCADÈRE



AVIS DE FERMETURE DE LA STATION DE LAVAGE ET DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL – FIN DE SAISON!

La saison nautique tire déjà à sa fin. La station de lavage et le débarcadère municipal fermeront pour la saison le 19 octobre 2025 à 16h30.

Du 2 septembre au 19 octobre, nous serons ouverts 7 jours de 8h30 à 16 h30, selon les conditions météorologiques. Après cette date, vous devrez prendre un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance en composant le 819 323-7398.

NOUS VOUS RAPPELONS L'IMPORTANCE DE FAIRE LAVER VOS REMORQUES AVANT LA SORTIE DE L'EAU DE VOS EMBARCATIONS.

L'OR BLEU DE CHEZ NOUS



En prenez-vous soin?

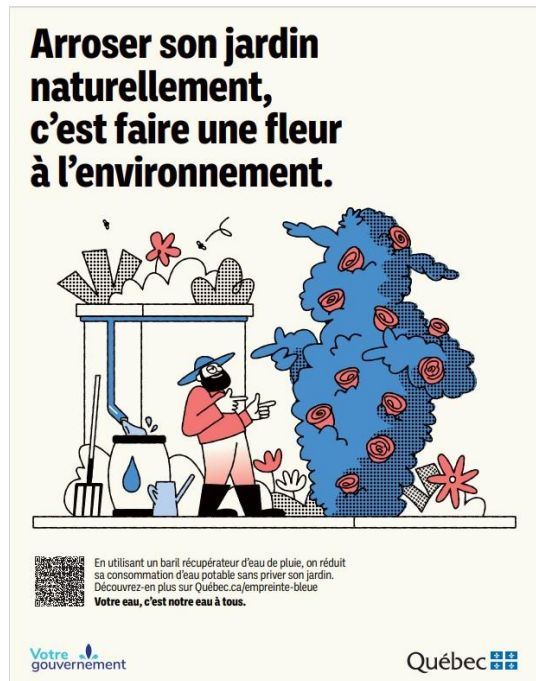
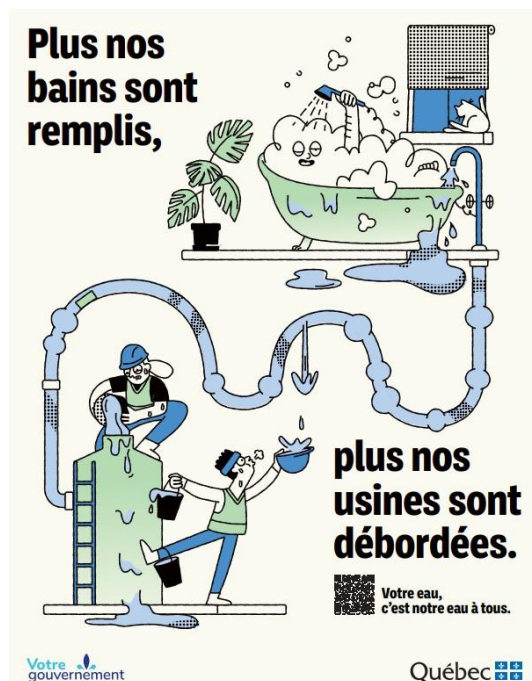
L'eau fait partie de notre quotidien. Sans même nous en rendre compte, nous l'utilisons tout le temps. Que ce soit pour nous désaltérer, assurer notre hygiène ou nous offrir de beaux moments, elle est source de vie et de santé, tant pour les humains que pour la faune et la flore. Sans une eau de qualité, notre santé serait menacée et nos styles de vie transformés.

Sur Pensez Bleu, on veut un avenir bleu! Avec nous, apprenez comment adopter de bonnes pratiques pour préserver la qualité de notre eau et réduire votre consommation. Tous ensemble, en changeant tout simplement nos habitudes, nous poserons des gestes concrets pour préserver cette

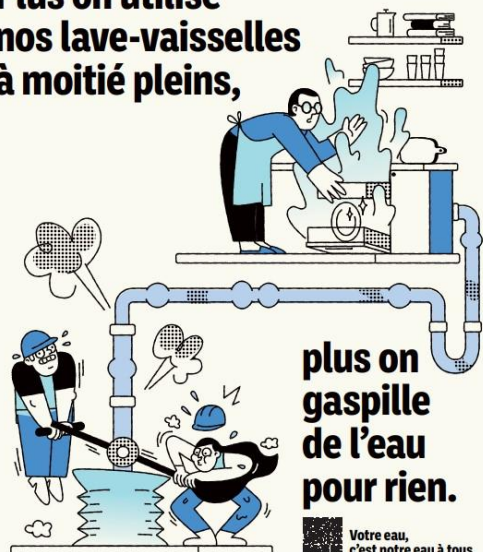
ressource inestimable.

Nous sommes également heureux de vous faire découvrir les métiers de l'eau. Des métiers peu connus, mais tellement cruciaux pour garantir la quantité et la qualité de l'eau disponible au Québec. Sur <https://pensezbleu.com/> nous sommes fiers de nos héros de l'eau!

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE



**Plus on utilise
nos lave-vaisselles
à moitié pleins,**



**plus on
gaspille
de l'eau
pour rien.**

**Votre eau,
c'est notre eau à tous.**

Votre
gouvernement

Québec

**Plus on
remplit nos
piscines
le jour,**



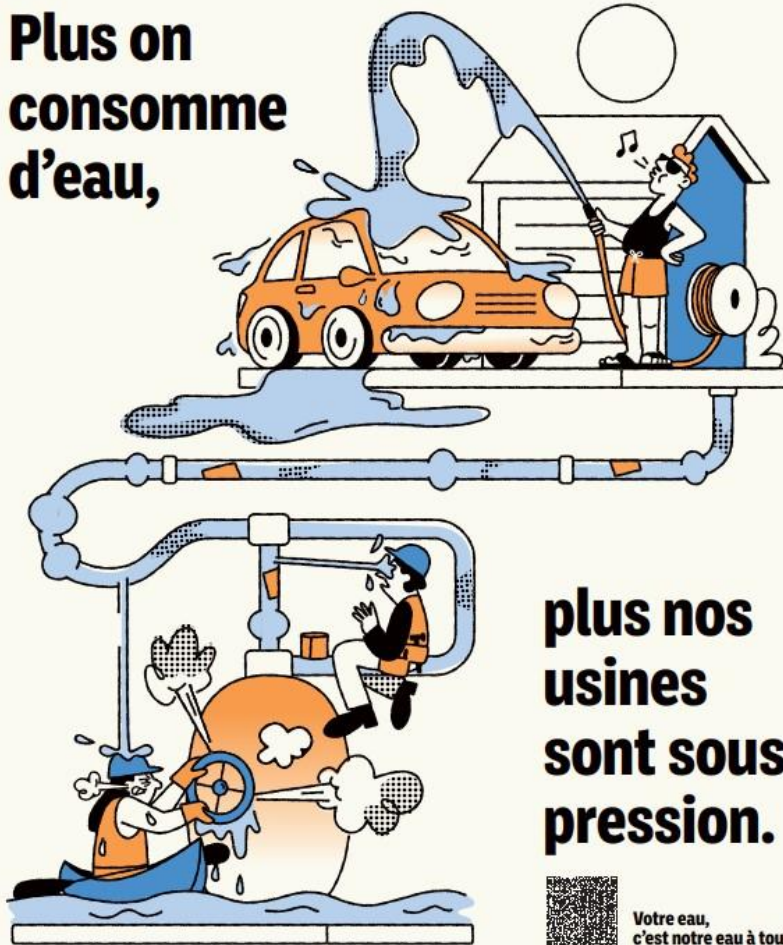
**plus nos
réserves
se vident.**

**Votre eau,
c'est notre eau à tous.**

Votre
gouvernement

Québec

**Plus on
consomme
d'eau,**



**plus nos
usines
sont sous
pression.**

**Votre eau,
c'est notre eau à tous.**

Votre
gouvernement

Québec

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET ARTISTIQUES AUX ALENTOURS



Spectacles de chansonniers

Gratuit | Place Lagny

Vendredis de 18 h 30 à 20 h 30

27 juin, 4, 11, 18, 25 juillet, 8, 15, 22 et 29 août

Samedis de 14 h à 16 h

6, 13 et 20 septembre

Dimanches de 14 h à 16 h

29 juin, 6, 13, 20, 27 juillet, 10, 17, 24 et 31 août

L'horaire peut varier en fonction du coucher de soleil



Service à la clientèle et objets perdus

819-774-0485 | Sans frais : 1 877-604-3377

info@transportlaurentides.ca

Le centre d'appels est ouvert
tous les jours de 8 h à 19 h

À compter du 10 mai 2025 :

Lundi au vendredi, de 8 h à 19 h

Samedi et dimanche, de 8 h à 17 h

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT À DOMICILE

Horaires flexibles / Salaire concurrentiel / Formations offertes
Informez-vous dès maintenant sur le Programme d'allocation directe / chèque emploi-service.

Visitez le www.quebec.ca



Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?

Suivez Tendre la main- aînés Laurentides ou écrivez à tendre.la.main.laurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonome de la MRC des Laurentides



Services gratuits et confidentiels aux aînés confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés vivant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur autonomie.

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org

 **PRÉVOYANCE**
ENVERS LES AÎNÉS
DÉVELOPPEMENT INC.

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.

L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !